

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Un an... 16
Six mois... 8
Trois mois... 4
Poste : 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Septembre 1877.

Voyage du Maréchal.

Le Maréchal est arrivé hier, à une heure
et demie, à Bordeaux, sur la place des Quin-
conces, venant des Docks, qu'il a visités à
son arrivée de Cobzac.
Immédiatement après la réception des
autorités, le Président de la République a
passé en revue la garnison de Bordeaux.
Puis ont commencé les visites aux établis-
sements et monuments de la ville.
Le Maréchal a été accueilli à son arrivée
à Bordeaux par les plus vives et les plus cha-
leureuses acclamations. Une foule immense
est portée au devant du cortège. Un grand
nombre de maisons étaient pavisées. L'en-
thousiasme a été des plus grands.
Le maire de Bordeaux a prononcé le dis-
cours suivant :

Monsieur le Président,

La ville de Bordeaux apprécie l'hon-
neur que vous lui faites en vous arrêtant
dans ses murs et elle vous en exprime sa
profonde gratitude. En votre présence, de-
vant le premier magistrat de la République,
toute dissidence disparaît pour ne laisser
place qu'à un seul sentiment, celui de la
plus respectueuse déférence.
Le conseil municipal, avec lequel nous
sommes en parfaite communauté d'idées, et
les membres de mon administration, qui
tous m'ont accompagné auprès de vous,
sont les élus d'une population républicaine,
c'est-à-dire laborieuse, fermement attachée
à l'ordre et respectueuse de la loi.
Elle l'a prouvé en tout temps et parti-
culièrement (M. le ministre des affaires
étrangères en témoignait) à une époque
exceptionnellement difficile et troublée.
Je puis donc, Monsieur le Président,
vous le dire avec une certaine autorité ; dans

ces contrées paisibles de la Gironde que
vous traversez, devant ce magnifique fleuve
qui est notre orgueil et sur lequel nous appe-
lons la libérale sollicitude de l'Etat, dans
cette grande cité républicaine, devenue en
1870 le siège officiel du gouvernement et où
une paix douloureuse, mais inévitable, a été
détruite, la seule pensée patriotique qui do-
mine nos esprits, c'est celle de cette paix
maintenue à l'intérieur et à l'extérieur, c'est
le libre développement de notre activité na-
tionale, ce sont les vrais principes conserva-
teurs protégés contre les mauvaises passions,
de quelque côté qu'elles se produisent, par
la pratique de la liberté et l'obéissance de
tous à la loi dont vous êtes le dépositaire
respecté.

En réunissant prochainement le corps
électoral dans ses comices, vous avez voulu,
Monsieur le Président, consulter la nation.
La loi, l'apaisement des esprits, le travail et
la tranquillité, ces puissants ressorts de la
prosperité publique, en sortiront plus vi-
vants et plus assurés. La liberté du vote ne
saurait produire d'autre résultat.

Dans les villes de commerce comme la
nôtre, toute crise politique amène des préoc-
cupations plus vives qu'ailleurs, mais elles
cesseront. Je me trompe, elles ont déjà cessé,
puisque le suffrage universel ayant parlé, la
Constitution aura acquis une garantie nou-
velle dans la parole d'un honnête homme, la
vôtre, Monsieur le Président, celle d'un loyal
soldat glorieusement devenu maréchal de
France.

C'est dans ces sentiments, Monsieur le
Maréchal-Président, que la municipalité de
Bordeaux est heureuse de vous saluer et de
vous présenter ses plus sincères homma-
ges.

Le Maréchal a répondu :

Monsieur le Maire,

En parcourant, il y a deux ans, les
contrées voisines des vôtres, j'avais été
frappé déjà de l'esprit d'ordre et de tra-
vail qui anime leurs populations. Je re-
trouve, dans cette grande et belle cité, la
même activité et la même sagesse. Je

m'associe aux grands sentiments que vous
venez de m'exprimer en son nom. Soyez-
en sûrs, la paix, qui est le premier de vos
besoins, ne sera pas compromise. L'ordre
ne sera pas troublé, et, lorsque le pays
aura répondu à mon appel, la Constitu-
tion à laquelle vous êtes attaché, Mon-
sieur le Maire, et dont je serai le gardien
fidèle, fonctionnera sans entrave pour as-
surer l'entier développement de la pros-
périté nationale.

Chronique générale.

Ainsi que nous l'avons dit hier, cinq dis-
cours ont été prononcés sur la tombe de M.
Thiers par MM. Grévy, amiral Pothuau, de
Sacy, de Vuitry et Jules Simon.

Le discours de M. Grévy est le manifeste
d'un prétendant à la présidence de la Répu-
blique.

C'est un discours politique ; il a dépeint
M. Thiers comme « ayant appartenu long-
temps à l'école de la monarchie constitution-
nelle » ; l'orateur a ajouté : « C'est à M.
Thiers que la République doit en grande
partie d'avoir conquis la confiante adhésion
de la France et de l'Europe. »

Celui de l'amiral Pothuau est un acte de
reconnaissance envers le chef de l'Etat qui
l'avait fait ministre de la marine. On a sur-
tout remarqué le passage où l'amiral a fait
l'allusion suivante : « C'est à lui que l'on doit
les fortifications de Paris qui ont pu, dans
nos récents malheurs, arrêter l'ennemi et
permettre à la France de tenter un dernier et
héroïque effort. »

Celui de M. de Sacy n'est certainement
pas un discours d'académicien, mais un
brillant et long article du Journal des Débats.

L'oraison funèbre de M. de Vuitry, au
nom de l'Académie des sciences morales et
politiques, est l'accomplissement d'un de-
voir de confrère.

Enfin, la harangue de M. Jules Simon,
qui a clos l'audience du cimetière, est un

plaidoyer pro domo sua, mais un plaidoyer
habile, éloquent même, dans lequel M. Ju-
les Simon a déployé sa merveilleuse sou-
plesse oratoire.

Dans ces oraisons funèbres, les orateurs,
en faisant l'apothéose du défunt, paraissent
avant tout préoccupés de la réélection des
363.

\*\*

Nous continuons à donner des détails sur
les funérailles de M. Thiers.

Contrairement à ce qui a été dit au milieu
des divers renseignements empruntés à plu-
sieurs journaux de Paris, et que nous avons
publiés hier, M. Dufaure, qui devait tenir
un des cordons du poêle, s'était fait excuser
auprès de M<sup>me</sup> Thiers de ne pouvoir assister
aux obsèques de M. Thiers, vu l'état de
santé toujours chancelant de M<sup>me</sup> Dufaure,
retenue à la campagne. C'est M. le général
de Cissey, ancien ministre de la guerre, qui
remplaçait M. Dufaure et tenait l'un des cor-
dons du poêle, ainsi que MM. de Sacy,
Vuitry, Grévy, Jules Simon et l'amiral
Pothuau.

Ceci explique et justifie le passage contra-
dictoire, qui d'ailleurs rétablissait la vérité,
où nous disions que M. Dufaure ne figurait
pas au cortège.

\*\*

Le calme a régné au milieu de cette grande
foule assistant aux funérailles de M. Thiers.
Etait-ce le calme du recueillement ou l'exé-
cution d'un mot d'ordre ? Cette dernière ex-
plication serait la vraie si l'on songe aux
pressantes recommandations des feuilles ré-
publicaines et à la discipline du parti. Il est
permis aussi de penser que les précautions
prises pour le maintien de l'ordre ont inspiré
de salutaires réflexions. La ferme attitude
du pouvoir a toujours la vertu de dissiper les
desseins contre la paix publique.

Aucun soin n'a manqué pour donner de
l'éclat aux funérailles de M. Thiers, mais
c'était un spectacle plutôt qu'un grand deuil ;
on y sentait partout la politique. Un enter-
rement civil eût mieux convenu au parti radi-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA BIBLIOTHÈQUE

DE FEU MARTINEAU.

(Suite.)

— Si mon pauvre mari était encore de ce
monde, se disait-elle, comme il aurait aimé ce
jeune garçon ! Bien sûr il l'aurait aidé à apprendre
ce qu'il se donne tant de peine à étudier tout seul.
Mon cher Martineau ! y a-t-il des gens qu'il a
instruits et qui lui doivent le pain qu'ils mangent !
Il était si bon ! il n'avait rien à lui, pas même sa
santé ; il ne demandait qu'à en faire part aux
autres. Quel malheur pour ce pauvre enfant que
je ne puisse pas remplacer mon mari !
Ces réflexions en amenèrent d'autres :
— Il a parlé de livres... il ne peut pas en ache-
ter... il ne peut pas non plus aller à la biblio-
thèque de la ville... Si ceux qu'il lui faut se trou-
vaient ici ? Martineau avait tous les livres possibles,
à ce qu'il disait ; au moins tous les bons...
Elle ne tira pas la conclusion tout de suite : elle
n'acceptait pas volontiers l'idée de voir quelqu'un

toucher aux livres de Martineau. Mais cette idée fit
du chemin dans son esprit, et la nuit, dans ses
rêves, il lui semblait que son mari l'encourageait à
faire ce qu'il aurait fait lui-même... à ouvrir sa
bibliothèque au jeune étudiant.

Qui fut bien étonné ? ce fut Marcel, le jour où
M<sup>me</sup> Martineau, tirant une clef de sa poche, lui dit
d'une voix mal assurée : « Mon mari a laissé beau-
coup de livres ; voyez donc s'ils ne pourraient pas
vous être utiles », et qu'elle lui ouvrit la porte de la
la bibliothèque.

Il fut ébloui ; il allait d'une armoire à l'autre,
contemplant et admirant, et il s'écria enfin :

— Ah ! Madame, quels trésors vous avez là !

— N'est-ce pas ? dit-elle en souriant, tout en
essuyant une larme au coin de son œil. Des trésors,
oui ; c'étaient les trésors de mon pauvre Marti-
neau ; aussi j'en ai jamais voulu m'en séparer. Je ne
suis pas riche, monsieur Marcel, mais j'ai refusé de
vendre la bibliothèque et la maison ; il me semblait
que mon mari en aurait eu du chagrin, même au
ciel, auprès de Dieu. Mais je pense qu'il sera con-
tent de rendre service après sa mort à un honnête
garçon, lui qui a fait tant de bien pendant sa vie.
Lisez donc ses livres. Vous en aurez bien soin,
n'est-ce pas ?

La recommandation était inutile ; M. Martineau
lui-même n'aurait pu se montrer plus soigneux que
Marcel pour les précieux volumes.

Comme il avait souvent à en consulter plusieurs à
la fois, M<sup>me</sup> Martineau l'engagea à venir travailler au
milieu d'eux, et il passa désormais ses soirées dans
la bibliothèque, à côté de M<sup>me</sup> Martineau.

Seulement, il n'occupait pas le fauteuil laissé
vide par le vieux savant : il s'était apporté une table
où il travaillait, ne voulant rien déranger sur celle
où le mort tant regretté avait laissé ses derniers
travaux inachevés.

M<sup>me</sup> Martineau lui était reconnaissante de sa
délicatesse, et elle s'attachait à lui de plus en plus.
Cependant Marcel avait un scrupule.

Comment M<sup>me</sup> Martineau faisait-elle pour lui
donner à manger à sa faim pour la même somme
qui lui procurait jadis une si maigre pitance ? Il
craignait qu'elle n'y mit du sien, et cette crainte
lui fit faire une chose à laquelle il s'était toujours
refusé, voulant se ménager le plus de temps pos-
sible pour ses études.

Il chercha quelques leçons à donner, et put ainsi
augmenter la pension qu'il payait à la veuve.
Il pouvait prendre quelques heures par semaine
sur son travail, maintenant qu'il n'avait plus à
perdre son temps en recherches de livres, recher-
ches qui n'aboutissaient pas toujours.

A la fin de l'hiver, la propriétaire et son locataire
étaient amis, et Marcel devenait communicatif.

Lui qui avait à peine connu sa mère, et qui,
vivant chez des étrangers, s'y était peu à peu glacé

et renfermé dans une tristesse silencieuse, il s'épa-
nouissait maintenant, il sortait de sa timidité, et il
éprouvait le besoin de faire part à quelqu'un de ses
impressions et de ses pensées.

Ce quelqu'un, c'était naturellement M<sup>me</sup> Marti-
neau ; et Marcel s'interrompait parfois dans ses
lectures, et disait à son hôteesse :

— C'est beau, cela ! écoutez donc, Madame !

Et il lisait tout haut le passage qui l'avait frappé.
La première fois que cela arriva, il fut tout
étonné, quand il eut achevé et qu'il leva les yeux
vers la veuve pour voir quel effet avait produit sa
lecture, de trouver M<sup>me</sup> Martineau immobile,
les mains sur ses genoux et le visage inondé de
larmes.

— Mon Dieu ! s'écria-t-il, est-ce que je vous ai
fait de la peine ?

Elle s'essuya les yeux, reprit son tricot, et répon-
dit d'une voix qui tremblait :

— Non... du plaisir, au contraire... j'ai tout de
suite reconnu cela... mon mari me l'avait lu un
soir, parce qu'il le trouvait beau, lui aussi... Vous
vous êtes rencontré avec lui, mon cher enfant ;
vous lui ressemblerez un jour ; c'est bien cela !...
Quand vous trouverez dans un livre quelque chose
qui vous plaira, lisez-le-moi comme ce soir ; j'au-
rai peut-être encore le bonheur de le reconnaître.

Et Marcel, docile à son désir, s'ingéniait à devi-
ner les passages de ses lectures qui auraient plu à

cal ; mais M. Thiers, dans son testament, s'est déclaré catholique, et nous savons qu'il ne tenait pas en grande estime les pratiques funèbres des solidaires. Dieu ne lui a pas fait la grâce d'accomplir, aux approches de la mort, les devoirs que lui imposait le titre de catholique, mais combien ce beau titre dominait les vanités et les calculs de ces funérailles ! Il était la condamnation de toutes les pensées qui se remuaient derrière ce cercueil.

Ce serait un fait miraculeux si dans cette cohue énorme qui, malgré la bise et la pluie, stationnait sur tout le parcours du cortège, il ne se fût produit aucun accident. On en signale quelques-uns, mais ils ne sont heureusement ni aussi nombreux, ni aussi graves qu'on aurait pu le craindre.

Sur la place du Château-d'Eau, une dame assez âgée, qui s'était aventurée dans la foule, a été renversée, piétinée et presque écrasée sous les pieds. On l'a relevée dans un état désespéré, et il a fallu plus d'un quart d'heure avant de pouvoir la sortir de la foule qui l'étrouffait.

Sur la même place, dans le massif qui se trouve en face des Magasins-Réunis, un enfant, qui a été violemment séparé de son père qui lui tendait la main, a été également écrasé.

On raconte aussi qu'à la Porte-Saint-Denis, dans une bousculade, une jeune femme, dans un état de grossesse avancé, qui s'était imprudemment mêlée à la foule, a été victime de sa curiosité.

Elle a été portée à demi-morte dans une pharmacie du faubourg où elle est accouchée d'un gros garçon en parfait état de santé.

Des dégâts, toujours inséparables de ces grandes réunions, ont été commis ; quelques arbres ont été déracinés et quelques constructions ont subi des avaries.

Voici en quels termes le *Journal officiel* parle des obsèques de M. Thiers :

« Les obsèques de M. Thiers, ancien président de la République, grand-croix de la Légion-d'Honneur, ont eu lieu aujourd'hui (samedi) à l'église Notre-Dame de Lorette.

Les honneurs étaient rendus par dix bataillons d'infanterie, trois escadrons de cavalerie et deux batteries d'artillerie, sous le commandement du général de division de Brauer.

Après le service religieux, le corps a été dirigé sur le cimetière du Père-Lachaise où il a été inhumé. »

On lit dans la *Gazette de France* :

« L'épreuve est faite ; les chefs des 363 n'ont pas assez d'action sur la démocratie pour l'entraîner dans des manifestations en l'honneur d'un homme qu'elle ne reconnaît pas pour un des siens.

Hier, M. Gambetta et M. Barodet suivaient le char funèbre de M. Thiers, mais

les 180,000 électeurs de M. Barodet ne les suivaient pas. Les Bellevillois n'étaient pas descendus de leurs hauteurs, les faubourgs se tenaient sur la réserve.

« Ceux qui ont assisté à l'enterrement de Béranger, de Ledru-Rollin et même d'Edgar Quinet et qui ont vu deux cent mille hommes suivre jusqu'au cimetière un cercueil, ont pu constater que la démocratie n'a pas décerné à M. Thiers les honneurs du prolétariat. Les nouvelles couches sociales n'ont pas répondu à l'appel de MM. Gambetta et Victor Hugo, et ces messieurs auront compris que s'ils veulent rester les chefs de la démocratie, c'est à la condition d'obéir, non de commander.

« Les conseillers qui ont fait refuser à M. Thiers les funérailles officielles, ne disposent pas du peuple. Voilà la vérité. M. Jules Favre, M. Jules Simon sont toujours pour les démocrates des « capitulards » et des « mitrailleurs » de Paris, et M. Thiers le représentant des bourgeois.

« Tout Paris est allé le long des boulevards assister au défilé du cortège et saluer respectueusement la mort qui passait. Voilà tout. »

Comme nous l'avons dit, S. Em. M. l'archevêque de Paris a refusé l'autorisation de célébrer les obsèques de M. Thiers à la Madeleine.

La presse de gauche, suivant sa coutume, a dénaturé odieusement la pensée et l'intention du vénérable prélat.

M. Guibert a déclaré aux délégués de M. Thiers qu'il aurait lui-même officié si les funérailles avaient été nationales, suivant l'intention du gouvernement et du Maréchal.

M. Thiers a rendu à la cause catholique de grands services. En 1849 et 1850, il a joué un noble rôle dans la question de la liberté des ordres religieux et de l'expédition romaine. Plus tard, c'est encore lui qui a, dans le Corps législatif, élevé la voix pour l'indépendance pontificale. Son testament déclare qu'il meurt dans la religion catholique, où il est né.

Ce n'est donc pas à la mémoire de M. Thiers que S. Em. Monseigneur l'archevêque de Paris a pu refuser la faveur sollicitée par M. Guibert.

Mais aussi ne s'agissait-il, pour les solliciteurs, ni d'un hommage à rendre au célèbre homme d'Etat, ni d'une question religieuse. Seuls, les intérêts d'une manifestation du parti étaient en question.

Dès le premier jour, les délégués de M. Thiers avaient refusé pour le défunt la solennité des funérailles aux Invalides. Et pourquoi ? Parce que la manifestation se serait étalée moins à l'aise dans le parcours de la rue de Rivoli que dans le parcours des boulevards !

Et depuis que ces délégués, peu soucieux du respect dû à leur ami, ont refusé de permettre la solennité nationale, depuis qu'ils ont transformé ses obsèques en je ne sais quelle promenade démocratique et révolutionnaire, c'est encore la Madeleine qu'on réclame, non par une vénération par-

ticulière de cette église, mais pour servir la parade démagogique.

On ne s'en est pas caché : on préfère, a-t-on dit, la Madeleine, à cause de l'espace libre laissé aux alentours ! C'est autour de l'église et non dans l'église qu'on veut faire mouvoir la foule ! C'est en faveur du spectacle de la manifestation que l'on plaide !

M. Guibert devait-il entrer dans ces considérations qui n'avaient rien de religieux ni de national ? Lui appartenait-il d'autoriser une dérogation aux règlements ecclésiastiques pour de semblables motifs ?

Le bon sens le plus vulgaire répond : non. L'Eglise n'est pas chargée de faciliter les manifestations de la rue. Peu lui importe que le cortège s'étale sur les boulevards ou ailleurs.

Tandis qu'elle supplie Dieu d'être indulgent pour un homme d'Etat qui a eu parfois l'intelligence assez haute pour comprendre les vrais intérêts de la France dans les questions religieuses et politiques, elle n'écoute pas ces clameurs de la rue, et elle se soucie peu de l'usage que les partis peuvent tirer de ce cadavre !

Aucun intérêt religieux, aucune question nationale, aucun désir avouable même, ne militaient en faveur des obsèques à la Madeleine.

M. Guibert, n'ayant pas le droit, par la faute des amis de M. Thiers, de rendre les honneurs publics à l'ancien chef de l'Etat, a laissé à sa paroisse le soin de prier pour l'âme du chrétien.

C'était son devoir. Il l'a fait.

(La Défense.) HENRY DES HOUS

En refusant l'autorisation de célébrer les funérailles de M. Thiers dans l'église de la Madeleine, S. Em. le cardinal-archevêque de Paris a soulevé une tempête de récriminations plus ou moins sincères dans la presse républicaine. Jugez donc ! M. l'archevêque n'a pas cru devoir s'associer à une manifestation hostile au gouvernement et rehausser l'éclat d'une cérémonie dont les ennemis du Maréchal devaient être les organisateurs exclusifs ? Aussi les républicains ne sont-ils pas satisfaits.

La République française croit très-opportun de rappeler que les funérailles de Déjazet ont été célébrées à la Madeleine, pour faire remarquer que le cadavre de la célèbre comédienne a été plus favorisé que celui du « libérateur du territoire ». Ce rapprochement n'a aucune valeur ; nous n'avons pas souvenance qu'on ait jamais songé à attribuer aux obsèques de Déjazet un caractère politique.

Au surplus, les plaintes et les accusations de la presse républicaine se trompent d'adresse. Si l'église de la Madeleine a été refusée au cercueil de M. Thiers, la faute en est aux personnes qui, repoussant le suprême hommage que le gouvernement se proposait de rendre au célèbre défunt, avaient médité de faire servir son cadavre à la satisfaction de leurs petites rancunes et prétendaient associer à cette exploitation M. l'archevêque de Paris. (Union.)

Le bruit avait circulé, dès vendredi, qu'un grand nombre de marchands des halles se disposaient à fermer leurs boutiques à l'occasion des funérailles de M. Thiers.

Ce fait ne s'est pas réalisé.

Les grands magasins du Bon-Marché, du Louvre, du Coin-de-Rue, du Pauvre-Diable, de la Belle-Jardinière et du Pont-Neuf, restés ouverts toute la journée de samedi.

Dans quelques ateliers assez importants, on avait devancé d'un jour la paie aux ouvriers, et quelques industriels même avaient payé la journée de samedi, quoique les ateliers ne fussent pas être ouverts.

Tout le monde se loue de la tolérance, de la politesse et de l'urbanité des gardiens de la paix chargés de maintenir l'ordre aux funérailles de M. Thiers.

A plusieurs reprises, et particulièrement rue Turbigo, près le Château-d'Eau, nous avons été témoins, dit le *Soleil*, de la patience des agents envers certains individus qui voulaient passer avec leurs voitures.

Le *Gaulois* raconte que l'absoute a été donnée par M. le curé de Notre-Dame de Lorette, M. le marquis de Rollet, et, dit-il, curieux et authentique, que cet abbé a marié M. Thiers.

A cette époque, l'église Notre-Dame de Lorette n'existait pas encore, et c'est dans une chapelle provisoire élevée rue du faubourg Montmartre que la bénédiction nuptiale fut donnée à M. et M. Thiers.

On estime que la fortune de M. Thiers se compose de :

- 1° L'hôtel de la place Saint-Georges ;
- 2° Trois maisons dans le même quartier ;
- 3° Une quantité importante de terrains situés avenue de l'Impératrice ;
- 4° Un denier et demi des mines d'Anzin ;
- 5° Des actions de la Grand'Combe ;
- 6° Nombre d'obligations des chemins de fer français ;
- 7° De la rente française 5 0/0, de la rente russe et de la rente américaine.

Il n'a, contrairement à ce qu'on a dit, ni rentes italiennes, ni Consolidés anglais. En somme, terrains, immeubles et valeurs réunis formeraient approximativement un total de 43 à 44 millions.

Sans parler, bien entendu, de la bibliothèque et des collections d'objets d'art, de la fortune particulière de M. Thiers et de M. Dosne.

Jusqu'à présent, il n'existe en France que soixante-dix-neuf écoles normales d'instituteurs et seize écoles normales d'institutrices, qui sont insuffisantes pour assurer les besoins du service.

feu Martineau.

Cela ne lui était pas inutile à lui-même : chercher le beau, le vrai et le bien, n'est jamais peine perdue, et le vieux savant, même après sa mort, rendait encore des services.

Le temps passa ; Marcel se trouvait plus heureux qu'il ne l'avait jamais été, et pourtant il devenait soucieux. M. Martineau s'en inquiétait ; mais à ses questions discrètes, il répondait toujours :

— Ce n'est rien ; c'est comme si ce n'était rien, puisqu'on n'y peut rien.

Et elle n'osait pas l'interroger davantage.

Elle eut le mot de l'énigme en lui remettant un matin une lettre de son tuteur que le facteur venait d'apporter, et dont la lecture le fit changer de visage.

— Allons, dit-il à son hôtesse, voilà le jour terrible arrivé : c'est demain que mon tuteur tire à la conscription pour moi.

Et comme il la vit tout émue de pitié à l'idée qu'il en aurait peut-être pour sept ans à porter le fusil, il reprit, en essayant de sourire :

— Il ne faut pas désespérer ; j'ai peut-être un bon numéro.

Et il alla se mettre au travail.

Le lendemain il devait avoir des nouvelles du tirage, et M. Martineau aurait trouvé la journée longue sans une visite qui lui arriva.

C'était un ancien ami de feu Martineau, un sa-

vant comme lui, qui avait entretenu avec lui une longue correspondance. Il ne voulait pas passer à Saint-Benoît-lez-Prés sans saluer la veuve de son ami ; et il désirait aussi lui demander si feu Martineau n'aurait pas laissé dans ses notes des renseignements sur une question dont il s'occupait.

M. Martineau le conduisit dans la bibliothèque, et M. Cazal, l'ami du défunt, en cherchant dans les papiers avec l'adresse et la discrétion d'un savant et d'un honnête homme, trouva ce qu'il désirait sur la table de Marcel.

— Ah ! dit-il, je vois que j'ai été prévenue ; voici quelqu'un qui s'occupe de la question. Est-ce que Martineau a fait des élèves, que je trouve ses notes au milieu de travaux écrits par une autre main que la sienne ?

M. Martineau expliqua la présence de Marcel, ou plutôt de sa table, dans la bibliothèque de feu Martineau. M. Cazal l'écouta avec intérêt, tout en feuilletant les divers travaux du jeune homme.

— Vingt ans, dites-vous ? reprit-il. Ce garçon-là deviendra sûrement un homme remarquable ; il est étonnant de perspicacité ; et instruit ! J'aimerais à le prendre comme secrétaire ; je me fais vieux et j'ai besoin d'aide à présent. Seulement je ne suis pas riche... S'il voulait se contenter d'appointements modiques... Il n'y perdrait pas ; il aurait des occasions de se perfectionner, et aussi de se faire connaître ; je ne prendrais pas

tout son temps et je l'aiderais à faire son chemin dans le monde... Il faudra que je le voie, ce jeune homme...

A ce moment la porte s'ouvrit, et Marcel entra, pâle comme un mort.

— Eh bien ? dit M. Martineau en faisant un pas vers lui.

— Numéro 10 ! répondit-il.

Il salua le visiteur et s'assit, car il ne pouvait se soutenir.

M. Martineau était aussi bouleversé que lui.

M. Cazal lui adressa de grands éloges, lui parla du désir qu'il aurait eu de se l'attacher.

Marcel répondit en souriant tristement :

— Merci, Monsieur ; dans sept ans, j'irai peut-être vous rappeler ce que vous me dites aujourd'hui... si d'ici là je n'ai pas oublié tout ce que je sais !

Il partit, et M. Cazal se répandit en lamentations sur la perte qu'allait faire la science.

— Si je pouvais seulement lui acheter un remplaçant ! disait-il ; mais je n'ai que juste de quoi vivre... c'est triste pourtant, c'est vraiment triste !

Ce soir-là, M. Martineau dina, ou plutôt fit semblant de dîner, sans dire mot ; elle ne semblait même pas aux plaisanteries que le pauvre Marcel s'efforçait de faire pour l'égayer.

La soirée fut morne et ils se séparèrent de bonne heure : chacun d'eux avait besoin d'être seul.

Marcel, retiré dans sa chambre, commença à pleurer comme un enfant.

C'en était donc fait ! il allait être soldat ! Fallait-il qu'il eût peu de chance d'avoir amené ce malheureux numéro 10, lui qui pouvait faire quelque chose de mieux que des feux de peloton, quand des paysans, des terrassiers, que n'importe qui pouvait remplacer à la pioche ou à la charrue, n'étaient pas tombés au sort !

Car il était sûr maintenant d'être bon à quelque chose. Ce vieux monsieur, qui avait été l'ami de M. Martineau, et qui était un savant comme lui, ne lui avait-il pas prédit un bel avenir ?

Et sans ce malheureux numéro 10, quelle vie enchantée s'ouvrirait devant lui ! Il suivait M. Cazal à Paris ; il se trouvait au centre de la science, de l'étude, de toutes les lumières ; il travaillait nuit et jour, il se faisait un nom !

Et au lieu de cela, pour sept ans, l'exercice, la théorie, la corvée, le pantalon rouge et la bréole ! N'était-il pas trop malheureux ?

Peu à peu cependant son esprit se calma et la situation lui apparaissait sous un jour moins sombre : le désespoir a bien de la peine à prendre possession d'une âme de vingt ans.

(La suite au prochain numéro.)

Désireux d'activer autant que possible le développement de l'instruction primaire, M. le ministre de l'instruction publique a pensé que chaque département devrait être pourvu d'une école normale.

En conséquence, il a été décidé en principe que l'administration supérieure s'efforcera d'engager les assemblées départementales dans cette voie, en leur accordant des subventions pour frais de premier établissement.

## Guerre d'Orient.

Une dépêche de Raguse annonce que Nicksich s'est rendue à discrétion après un fort bombardement. Le siège de cette ville a duré plus d'une année. Le petit peuple monténégrin aura fait preuve dans cette occasion d'une constance, d'un courage qui forcent l'admiration. Il n'est plus seulement inexorable dans la défense de ses montagnes, depuis Mahomet II, il défend sa liberté avec une intrépidité sans cesse couronnée par la victoire; il devient aussi très-redoutable dans l'offensive et il ne faut point douter qu'il ne soit appelé dorénavant à un grand avenir.

Non que nous accordions à la prise de la petite place de Nicksich une importance qu'elle ne peut avoir par elle-même, mais il convient de reconnaître aujourd'hui les qualités déployées par ses conquérants. Seuls parmi les Slaves ou les Grecs de la Turquie d'Asie, les Monténégrins se sont montrés les dignes héritiers, au point de vue militaire, de ces peuples héroïques et fiers qui firent tant de fois reculer l'invasion asiatique. Heureux si, tout en conservant intactes les traditions guerrières de leurs aïeux, les Monténégrins ne s'étaient pas faits en même temps les champions fanatiques de l'orthodoxie grecque, et si leur futur agrandissement n'inspirait pas au monde catholique presque autant d'effroi que le maintien de la domination musulmane!

## Chronique militaire.

Les opérations de l'inspection générale militaire firent à leur fin dans un certain nombre de régiments.

Les généraux inspecteurs ont constaté les résultats obtenus par les volontaires d'un an.

Ces résultats sont excessivement satisfaisants, surtout dans le nord de la France.

Les volontaires d'un an qui sont au service depuis le 5 décembre 1876, et qui ont manœuvré quatre heures au minimum chaque jour avec les meilleurs instructeurs de leurs régiments, dépassent certainement aujourd'hui en habileté tous leurs camarades qui ont deux et trois ans de présence au corps.

Un certain nombre sont déjà caporaux depuis Pâques, ils s'acquittent à merveille de leurs fonctions et ils pourront, suivant leurs mérites, être nommés sous-officiers au moment de leur renvoi, qui aura lieu le 7 novembre prochain.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

On assure que les jeunes soldats de la classe de 1876 seront appelés vers le 6 novembre prochain.

Dimanche dernier, les réservistes, ayant terminé leurs vingt jours, ont été désarmés et renvoyés dans leurs foyers.

D'après les énumérations du *Journal des Débats*, les républicains de Montreuil-Bellay avaient envoyé une députation aux obsèques de M. Thiers.

CHERMS DE FER DE LA VENDEE ET DE POITIERS A SAUMUR.

Voyage de M. le Président de la République à Poitiers le 14 septembre 1877. — Trains spéciaux.

Les Compagnies des chemins de fer de la Vendée et de Poitiers à Saumur ont l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion

du voyage de M. le Président de la République, le 14 septembre, une réduction de 40 0/0 sur le prix des places sera accordée au départ de Bressuire, Saumur, Loudun, et stations intermédiaires comprises, pour Poitiers.

Les voyageurs partant de Saumur vendredi matin pourront profiter des trains spéciaux qui partiront de Loudun: 1<sup>o</sup> à 9 heures, pour arriver à Poitiers à 11 heures 30; 2<sup>o</sup> à 9 heures 20, pour arriver à Poitiers à midi 25.

Pour le retour, les trains spéciaux partiront de Poitiers à 11 heures 5 et à 11 heures 50 du soir; le premier sera à Loudun à 4 heures 42, le second à 2 heures 14 du matin.

Les billets seront valables à l'aller et au retour pour les trains spéciaux et pour tous les autres trains des vendredi 14 et samedi 15 septembre.

Bains de mer des Sables-d'Olonne. — Voyage à la mer. — Dernier train de plaisir à l'occasion de la clôture des bains, samedi 15 et dimanche 16 septembre. — Feu d'artifice. — Retraite aux flambeaux.

Angers. — Dimanche, un incident s'est produit au Cirque national pendant la représentation du lutteur Millehomme.

Comme il avait amené, au lieu du *Meunier des Ponts-de-Cé*, annoncé sur l'affiche, un lutteur masqué qui, disait-il, ne voulait pas laisser voir sa figure, le public a crié à la supercherie et a réclamé son argent.

Le bruit a duré une demi-heure.

Le commissaire central est intervenu et a déclaré, après quelques pourparlers avec M. Millehomme, que sa recette, les frais déduits, serait déposée au bureau de bienfaisance pour les pauvres.

Le public s'est retiré satisfait. (Patriote.)

Nantes. — Samedi dernier, il a été lancé du chantier P. Oriolle, ingénieur-constructeur à Nantes, un bateau destiné spécialement au service des voyageurs et messageries d'Angers à Nantes. C'est l'*Abeille* n<sup>o</sup> 8. Nous lui souhaitons de grand cœur tout le succès qu'ont eu les autres bateaux de ce genre, surtout sur cette section qui permettra aux touristes de revoir les charmants sites de la Loire.

Le peu de tirant d'eau et la vitesse que doit avoir l'*Abeille* font espérer que son service ne sera jamais interrompu, même pendant les plus basses eaux.

Être riche et se laisser mourir d'inanition ne peut être que l'action d'un fou ou d'un émule d'Harpagon poussé aux dernières limites; c'est cependant ce qui vient d'arriver à un vieillard de 60 ans que l'on a relevé avant-hier privé de vie, dans les bas-chemins de Saint-Donatien, à Nantes, à côté de la Trémisnière. Cet homme serait mort par suite de privations volontaires, car on aurait trouvé, dit-on, plusieurs milliers de francs chez lui.

## Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 9 septembre 1877.

Versements de 68 déposants (12 nouveaux), 10,917 fr. 22 c.

Remboursements, 4,652 fr. 90 c.

## Faits divers.

Attention aux champignons. — On nous signale deux nouveaux cas d'empoisonnement par les champignons.

Une famille de Saint-Fort-sur-Gironde, composée de cinq personnes, après avoir mangé un plat de champignons ramassés dans les bois voisins, a senti les premiers symptômes d'empoisonnement. Malheureusement, le mal avait eu le temps de faire des progrès irrémédiables lorsque le médecin est arrivé. Une jeune fille est morte après d'atroces souffrances, et les quatre autres personnes, au moment où notre correspondant nous écrit, sont encore dans un état des plus graves.

A Paris, rue Condorcet, trois personnes, le mari, la femme et l'enfant, ont failli s'empoisonner en mangeant des champignons.

A l'arrivée du médecin, le père se roulait sur le sol en proie à d'horribles souffrances; sa femme et son enfant ne donnaient plus signe de vie.

Aujourd'hui, le mari et la femme vont assez bien; l'état de la femme est encore assez grave. Cependant, on espère la sauver.

Ménagères, veillez donc!

Une pluie d'encre. — Il y a quelques jours, on a vu s'approcher de Glenarvy (Irlande) un nuage sombre, poussé en avant par une forte brise. Lorsque vint à tomber la pluie, qui en divers endroits était un véritable déluge, on s'aperçut qu'elle était noire.

Quelques personnes qui avaient des seaux en dehors s'imaginèrent d'abord que la couleur noire résultait nécessairement de quelque dépôt au fond de ces seaux, et les vidèrent; mais elles furent étonnées de trouver l'eau tout aussi noire qu'auparavant. Non-seulement elle était sale, mais encore elle était d'une teinte noire comme de l'encre. Plusieurs personnes ont mis en bouteille de cette eau, comme preuve authentique de cette averse d'un genre vraiment extraordinaire.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

9 septembre 1877.

La semaine a été fort agitée. La lourdeur de la liquidation avait laissé les acheteurs de rentes fort hésitants. Bien que la spéculation à la hausse, sur nos fonds publics, ait encore profité d'un déport et que l'on n'ait pas à craindre de voir notre Banque élever le taux de son escompte de sitôt, il s'était produit un certain nombre de défections dans le parti de la hausse. Les cours ronds de 71 et de 106 ne semblaient pas devoir être repris avant que les électeurs ne se soient prononcés.

La mort de M. Thiers est venue donner au marché quelques jours d'inanition; les syndicats qui soutiennent la politique du gouvernement ont traduit par des achats assez importants la croyance universelle que la disparition de l'unique chef des républicains conservateurs doit être une cause d'affaiblissement sensible pour l'opposition.

On a franchi au début de la Bourse de mercredi les cours ronds de 71 et de 106. La fermeté des Bourses étrangères et la meilleure physionomie du marché au comptant ont facilité le mouvement de reprise; mais la progression des cours avait été trop brusque et trop considérable pour ne pas provoquer de nombreuses réalisations dès jeudi en venant à peu près au point de départ, en dépit de la bonne tenue des cotes étrangères et du réveil des demandes des recettes générales.

Les primes sont difficiles à placer à des écarts considérables, comme si l'on désespérait de la possibilité d'une sérieuse amélioration des cours à la veille de l'ouverture de la période électorale.

Le 5 0/0 italien n'a pas été moins agité que nos rentes. Les nouvelles inquiétantes apportées par le télégraphe au sujet de la santé du Pape rendent les acheteurs fort circonspects sur cette valeur. La fermeté de la Bourse de Vienne ne s'est pas encore démentie, les Florins autrichiens en ont éprouvé une heureuse influence, ils se sont rapprochés de 65; on croit à une prochaine émission autrichienne, malgré les emprunts récemment contractés. L'exercice 1877 se solde encore en déficit.

Les fonds russes avaient fléchi rapidement au-dessous de 80; à ces bas cours, il s'est produit un certain nombre d'achats et de rachats, le cours de 80 a été repris et les nouvelles du Danube arrivent moins défavorables pour les armées du czar. Ce prix paraît devoir être défendu par les syndicats intéressés au maintien des fonds russes. Le 5 0/0 turc reste à peu près stationnaire.

Les obligations égyptiennes 6 0/0 ont oscillé de 180 à 185 sans pouvoir dépasser ni même conserver ce dernier cours. Les obligations du Khédivé sont délaissées dans les prix de 220 à 225. Le marché des institutions de crédit ne présente aucune animation, à deux ou trois exceptions près.

La Banque de France n'a pas pu se maintenir au cours de 3,420 fr. Les bénéfices sont inférieurs à ses dépenses depuis le commencement du deuxième semestre, et la lecture du dernier bilan a dû causer une amère déception aux personnes qui avaient cru pouvoir compter sur une augmentation des demandes d'escomptes aux guichets de notre première institution de crédit. La Banque de Paris est à trop bon prix pour ne pas se maintenir facilement dans les cours de 1,000 à 1,010 fr.

Le Crédit foncier de France ne verra la spéculation revenir sérieusement à lui que quand on annoncera l'opération égyptienne. Poussées prématurément à 735, ses actions n'ont pas pu se mainte-

nir à ce prix. La société de crédit industriel et commercial et la société des dépôts et comptes courants ont fixé également à 7 fr. 50 le montant de l'à-compte à distribuer à leurs actionnaires sur les bénéfices de l'exercice 1877.

Le Comptoir d'escompte est lourd, le Crédit mobilier français oscille autour de 140, en attendant la décision du tribunal de commerce; le Crédit mobilier espagnol a vu son mouvement de hausse brusquement interrompu comme si le maître de ses destinées était resté étranger à la campagne entreprise sur ses actions. La Banque ottomane et le Crédit foncier d'Autriche sont fermes, mais ne donnent lieu qu'à un chiffre d'affaires fort restreint.

Le trafic des chemins de fer ne s'améliore pas. Les recettes des grandes Compagnies ne dépassent que de 28,000 francs celles de la semaine correspondante de 1876. Les cours des actions sont lourds, mais n'éprouvent que des changements très-peu importants. Il s'est produit une légère reprise sur les actions des Charentes. Les actions des chemins autrichiens sont très-fermes. Ce sont des ordres allemands qui entretiennent les cours. Le Nord de l'Espagne est faible; malgré ses brillantes recettes, le public n'a pas consenti à la campagne de hausse de toutes les valeurs sur lesquelles les syndicats agissent.

(Correspondance universelle.)

## INSTITUTION DE JEUNES FILLES.

Lundi 10 septembre, ouverture d'une nouvelle institution de jeunes filles dirigée par M<sup>mes</sup> DELIMON et GAURON.

Cours gratuits d'anglais et de musique vocale.

Saumur, Porte du Bourg, 77.

## AVIS

Les Grands Magasins du Printemps de Paris ont l'honneur de donner avis que leur magnifique Album illustré des Modes d'Hiver, en langues française, italienne, allemande et hollandaise, est actuellement sous presse. Il paraîtra vers la fin du mois de septembre et sera envoyé à toutes leurs honorables Clientes, sans demande préalable.

Les Dames qui, n'étant pas en relations d'affaires avec cette Maison, désireraient néanmoins recevoir l'Album GRATIS et FRANCO, n'ont qu'à en faire la demande par carte postale ou lettre affranchie adressée à

Monsieur JULES JALUZOT,  
Grands Magasins du Printemps,  
Paris.

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RENOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

## UNE AFFAIRE D'OR!! LISEZ!!!

BELLES ET BONNES  
**MONTRES**  
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE  
expédiées franco.

## APERÇU DES PRIX:

MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.  
MONTRE argent, cylindre rubis. . . . . 20 fr.  
MONTRE glace plate, cylindre rubis. . 17 fr.  
MONTRE sonnant les heures, 1<sup>er</sup> choix. 25 fr.  
MONTRE marchant très-bien. . . . . 10 fr.  
MONTRE qualité inférieure. . . . . 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES  
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ.

On demande des dépositaires et des courtiers.  
ENVOI D'ÉCHANTILLONS.

S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 SEPTEMBRE 1877.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			70 95	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	720		5	Canal de Suez	697 50	3 75	
4 1/2 %			100	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	835			Crédit Mobilier esp.	530	2 60	
5 %			105 97	Crédit Mobilier	143			Société autrichienne	595	10	
Obligations du Trésor, t. payé.			487 50	Crédit foncier d'Autriche	311 25	1 25		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			928	Charentes, 500 fr. t. p.	155	2 50					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			490	Est	623 75		1 25	Orléans	329 50		
1865, 4 %			509 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1012 50			Paris-Lyon-Méditerranée	327		
1869, 3 %			381 25	Midi	755		2 50	Est	344		
1871, 3 %			372	Nord	1240			Nord	329 50		
1875, 4 %			495	Orléans	1003 75		1 25	Ouest	325		
1876, 4 %			480	Ouest	686 25		1 25	Midi	324 50		
Banque de France			3115	Vendée, 500 fr. t. p.				Charentes	328 75		
Comptoir d'escompte			665	Compagnie parisienne du Gaz	1940			Vendée	135		
Crédit agricole, 300 f. p.			385	C. gén. Transatlantique	509 50			Canal de Suez	545		
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			360								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'été, 5 juin 1877.)**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
5 — 45 — — — — — omnibus-mixte.  
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.  
1 — 36 — — — — — soir.  
4 — 10 — — — — — soir.  
7 — 15 — — — — — soir.  
10 — 37 — — — — — soir.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 21 — — — — — omnibus.  
9 — 40 — — — — — omnibus.  
19 — 40 — — — — — express.  
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.  
10 — 29 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 44.

tudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.  
Et de M<sup>e</sup> BOUJU, notaire à Coron.

**VENTE**  
PAR LICITATION  
Aux enchères publiques  
et sur baisse de mise à prix

**D'UNE MAISON**  
Avec jardin,  
Situés au bourg de Coron.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-trois septembre mil huit cent soixante-dix-sept, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BOUJU, notaire à Coron, commis à cet effet.

On fait savoir :  
Qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq août mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ;

Et à la requête de : 1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Victor Daudet, expert, demeurant à Allonnes; 2<sup>o</sup> M. Jean Daudet, tailleur d'habits, demeurant à la Chapelle-Rousselin; 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Clarisse Daudet, épouse autorisée de M. Benjamin Boussion, marchand, demeurant à Coron, et de celui-ci pour l'assister et autoriser; 4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Julie Daudet, épouse autorisée de M. Pierre Brunet, marchand, demeurant à Chanteloup, et celui-ci pour l'assister et autoriser;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 12;

En présence de M<sup>e</sup> François Audouin, notaire, demeurant à Nucé-sous-Passavant, commis par ordonnance de M. le président du tribunal civil de Saumur, en date du onze mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, et par application de l'article 36 de la loi du trente juin mil huit cent trente-huit, pour représenter le sieur Célestin Daudet, aliéné non interdit, placé à l'asile départemental de Sainte-Gemmes-sur-Loire;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Le Ray, avoué à Saumur;

Il sera procédé, le dimanche vingt-trois septembre mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Bouju, notaire à Coron, à la vente aux enchères, et sur baisse de mise à prix, des immeubles ci-après désignés.

**DÉSIGNATION**  
Lot unique.

1<sup>o</sup> Une maison, composée de deux chambres basses et de deux chambres hautes, avec grenier au dessus, et cave et cellier en dessous; une écurie avec fenil en dessus; une portion de cour, le tout se tenant, contenant environ un are trente-cinq centiares, compris au cadastre sous les numéros 111 et 109 du 28<sup>e</sup> polygone de la section A, et joignant au nord par la maison une issue où se trouve l'escalier qui sert à exploiter les chambres hautes de la maison, et un puits qui est commun avec la famille Maurier et auquel a aussi droit d'usage une autre maison précédemment indivise entre les héritiers Daudet, adjugée au sieur Pierre Bidet, cultivateur à Coron; par la cour, la portion de cour de la maison vendue à Bidet; ligne bornée entre, partant au couchant d'une borne plantée à deux mètres du mur de la maison de ce lot, et à quatre mètres quatre-vingt-dix centimètres du mur de la maison Bidet, à rendre directement à une autre borne plantée aussi à quatre mètres quatre-vingt-dix centimètres du même mur de la maison Bidet, au levant par la maison, la portion de cour de la maison Bidet, espace de terrain de deux mètres de large entre, dépendant du présent, et par la cour un passage commun de un mètre

de large, au midi la rue allant joindre à la nouvelle route de la Plaine, au couchant la rue venant de l'ancienne église.

2<sup>o</sup> La communauté avec la maison Bidet, d'un cabinet d'aisances, compris au cadastre sous le numéro 118, des mêmes section et polygone, pour une contenance de deux centiares, et joignant au midi la rue allant joindre à la nouvelle route de la Plaine, au couchant le passage commun de un mètre de large.

3<sup>o</sup> Un morceau de jardin; quartier de la Basse-Rue, contenant environ deux ares treize centiares, compris au cadastre sous le numéro 7, du premier polygone de la section D, et joignant au levant jardin à M. Boussion-Daudet, au midi terre à la fabrique de Coron, au couchant le morceau de jardin du lot vendu à Bidet, ligne bornée entre, et au nord le chemin de la Basse-Rue, sur la mise à prix réduite à douze cents francs, ci... 1,200 fr.

Ces immeubles sont situés au bourg de Coron.

S'adresser, pour les renseignements :  
1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BOUJU, notaire à Coron, dépositaire du cahier des charges;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente.  
Dressé par l'avoué soussigné.  
Saumur, le huit septembre mil huit cent soixante-dix-sept.

BEAUREPAIRE.  
Enregistré à Saumur, le neuf septembre, mil huit cent soixante-dix-sept, folio... case... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
(482) L. PALUSTRE.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,  
Et de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

**VENTE**  
Par licitation et aux enchères publiques,  
DE PLUSIEURS MORCEAUX  
DE  
**TERRE, VIGNE, TAILLIS**  
ET LANDES

Sis en les communes de Brézé, Saint-Cyr et Souzay.

L'adjudication aura lieu le dimanche trente septembre mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

On fait savoir :  
Qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq août mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ;

Et à la requête de :  
1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Rebeilleau, veuve de M. Jacques Thibault, cultivatrice, demeurant aux Belles-Caves, commune de Brézé;  
2<sup>o</sup> M. François Thibault fils, cultivateur, demeurant à Brézé;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 12;

En présence de M. Gustave-Philippe Doussain, arbitre de commerce, demeurant à Saumur, quai de Limoges, au nom et comme curateur au bénéfice d'inventaire de la succession du sieur Eugène Thibault fils, décédé à Saint-Cyr-en-Bourg;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Le Ray, avoué à Saumur, y demeurant, rue de Bordeaux;

Il sera procédé, le dimanche trente septembre mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Sanzay, notaire à Brézé, commis à cet effet, à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés.

**DÉSIGNATION.**  
Immeubles dépendant de la succession du sieur Jacques Thibault père.

**Commune de Brézé.**  
1<sup>o</sup> Les Essars (vigne), numéro 778, section A du cadastre, joignant au levant Dureau, au couchant Brisson, contenant onze ares.

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci... 250 fr.

2<sup>o</sup> Les Essars (vigne), numéro 775, section A du cadastre, joignant au levant Hardouin, au midi Fromenteau, contenant onze ares.

Sur la mise à prix de deux cent quatre-vingts francs, ci... 280 »

3<sup>o</sup> Au Dos-d'Ane (landes), numéros 527, 527 bis, 527 ter, section B du cadastre, joignant des deux bouts Jean Jahan et René Réjeau, contenant vingt-un ares quatre-vingt-dix centiares.

Sur la mise à prix de quarante francs, ci... 40 »

4<sup>o</sup> Au Bois-Semis, un taillis, numéro 161, section B du cadastre, joignant au levant Maurice Grondry, d'autre côté Gouzy, et contenant cinq ares cinquante centiares.

Sur la mise à prix de quinze francs, ci... 15 »

**Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.**

5<sup>o</sup> Au Cul-de-Chèvre, bruyères, numéro 553, section E, joignant au midi France Thibault, au nord Savary, et contenant quatorze ares soixante-cinq centiares.

Sur la mise à prix de vingt francs, ci... 20 »

**Commune de Souzay.**

6<sup>o</sup> Aux Gardes, terre, numéros 50 et 50 bis, section J du cadastre, joignant au nord Meunier, et contenant six ares quatre-vingt-quatre centiares.

Sur la mise à prix de trente francs, ci... 30 »

7<sup>o</sup> Aux Gardes, terre, numéros 133, 134, 135 et 136, section J du cadastre, joignant au levant Pasquier, et au nord la veuve Volland, contenant onze ares quinze centiares.

Sur la mise à prix de quatre-vingt-dix francs, ci... 90 »

8<sup>o</sup> Aux Brulons, taillis, numéro 544, section G du cadastre, joignant au midi Létéuille, contenant onze ares.

Sur la mise à prix de vingt francs, ci... 20 »

**Immeubles dépendant de la communauté ayant eu cours entre les époux Jacques Thibault.**

**Commune de Brézé.**  
9<sup>o</sup> La pièce du Barreau, ou Saint-Vincent, terre, numéro 449, section D du cadastre, joignant au levant le chemin de l'Aubues, au midi Bougouin, contenant dix-sept ares quarante-six centiares.

Sur la mise à prix de quatre cent soixante francs, ci... 460 »

10<sup>o</sup> Les Grandes-Haies, ou les Belles-Caves, terre, numéro 366, section C du cadastre, joignant au levant Foucault, au couchant Hardouin, au nord Rebeilleau, contenant onze ares.

Sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci... 150 »  
A reporter. 1.355 »

Report. 1.355 »  
11<sup>o</sup> Au Dinetree, vigne, numéros 228 et 229, section C du cadastre, joignant au levant Maslin, au midi Neau, contenant douze ares trente centiares.

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci... 250 »

12<sup>o</sup> A la Plaine-de-la-Casse ou les Coudrières, terre, numéro 1204, section C du cadastre, joignant au levant Prestreau, au nord Foucault, au couchant la veuve Boutet, contenant cinq ares cinquante centiares.

Sur la mise à prix de soixante-quinze francs, ci... 75 »

Total des mises à prix : mille six cent quatre-vingts francs, ci... 1.680 »

S'adresser, pour les renseignements :  
1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, dépositaire du cahier des charges;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.  
Saumur, le huit septembre mil huit cent soixante-dix-sept.

BEAUREPAIRE.  
Enregistré à Saumur, le neuf septembre mil huit cent soixante-dix-sept, folio... case... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
(483) L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
En l'étude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire,  
Le dimanche 23 septembre 1877, à midi,  
**UNE PROPRIÉTÉ**  
A la Croix-Cassée, commune de Villeberrier,

Comprenant maison de maître avec servitudes, et un jardin clos de murs, contenant environ 11 ares.

Mise à prix : 2,000 fr.  
S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire.

**ON DEMANDE 10,000 FRANCS.**  
Remboursement garanti par des rentes françaises. Intérêt 6 0/0 et bénéfices.  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
LA TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ  
DES LONGS-CHAMPS

Située communes de Neuillé, Vignay et autres, près Saumur.

Maison de maître en parfait état, rivière, jardins plantés, prés, taillis et vignes; une métairie; le tout contenant environ 37 hectares.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES**  
Après faillite.

Le jeudi 13 septembre 1877, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue de la Coasserie, à la vente publique aux enchères des marchandises et objets mobiliers dépendant de la faillite du sieur Séraphin Autré, marchand de lingerie à Saumur, à la requête de M. Proust, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :  
Une très-grande quantité de bonnets, cols, manchettes, parures, tulle, mousseline, etc., deux baldeuses, une bache, un banc et tous ses accessoires, mobilier, linge, etc., batterie de cuisine et quantité d'autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A CÉDER**  
Pour cause de santé,  
**UNE BOULANGERIE**

BIEN ACHALANDÉE,  
Avec bonne clientèle.  
Située à Doué-la-Fontaine.  
S'adresser à M. GUICHOU, qui l'exploite. (471)

Une DAME DEMANDE UNE PLACE  
de dame de compagnie.  
Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**LAGALL**  
**DENTISTE A SAUMUR**  
Quai de Limoges, 70.  
Elève de M. Victor LANGERON,  
CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,  
Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

**SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES**  
EXTRACTION DES DENTS  
Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.  
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (220)

**DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN**  
Tonique et Hygiénique  
Supérieur à tous Bitters connus  
1<sup>re</sup> médailles à toutes les Expositions  
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE  
DANS TOUTES LES CAFÉS  
Entrepôt général : la France et l'Égypte  
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

**AMER PICON**  
Saumur, imprimerie de P. GODET.